

## IRRÉGULARITÉS DE VOLS

### ➤ *Refus d'embarquement (Denied Boarding)*

Si des vols ont été sursréservés et que des passagers ne peuvent pas être embarqués, ceux-ci ont droit à des mesures d'accompagnement et à une indemnisation.

- [Plus d'informations : site de l'Office fédéral de l'aviation civile \(OFAC\)](#)

### ➤ *Annulation du vol*

Si un vol est annulé, les passagers ont droit à des mesures d'accompagnement et, également, à une indemnisation.

- [Plus d'informations : site de l'Office fédéral de l'aviation civile \(OFAC\)](#)

### ➤ *Retard important (Delay)*

En cas de retard de plus de deux, trois ou quatre heures selon la distance, la compagnie aérienne doit vous proposer des mesures d'accompagnement.

- [Plus d'informations : site de l'Office fédéral de l'aviation civile \(OFAC\)](#)

## DROITS DES PASSAGERS HANDICAPÉS OU À MOBILITÉ RÉDUITE

Les personnes handicapées ou à mobilité réduite voyageant par avion bénéficient dorénavant en Suisse des mêmes droits que dans l'Union européenne.

- [Plus d'informations : site de l'Office fédéral de l'aviation civile \(OFAC\)](#)

## VOYAGES À FORFAIT

Vous pouvez réclamer des dédommagements auprès de l'organisateur ou de l'agence de voyage qui vous a vendu un voyage à forfait s'il ne fournit pas les services convenus contractuellement. Ce droit vaut quelle que soit votre destination si le contrat a été conclu dans l'UE ou en Suisse.

- [Plus d'informations : site de l'Office fédéral de l'aviation civile \(OFAC\)](#)